



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conciliateurs et mediateurs

Question écrite n° 49140

Texte de la question

M. Pierre Pascallon appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'inquietude des avocats face a la place croissante prise par les conciliateurs et mediateurs. Les avocats s'inquietent pour leur profession, etant donne le developpement (sauf en matiere penale) des conciliateurs et des mediateurs. Sont-ils des avocats ou des personnalites exterieures a la profession ? Si c'est le cas, quels sont les criteres de leur selection et quelle est la tache exacte qui leur sera confiee ? Il lui demande de bien vouloir preciser ces points et de rassurer les avocats en definissant clairement les domaines d'intervention de ces conciliateurs et mediateurs.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49140

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1157